

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du mardi 16 juin 2026**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 10 juin 2026**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 14

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Olivier MORVAN
Christelle DELEPLACE	Patricia WATTELAR	Séverine DEPRIECK
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Franck PERRAULT
Judith TERNIER	Charline BERTHE	Alexandre HERLIN
Isabelle CANDELIER	Catherine BRULIN	

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Yves **MARTIN** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Patricia **WATTELAR**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Olivier **MORVAN**
Patrick **THIEFFRY** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Clémentine **RIOU** ayant donné procuration à Pascal **CARPENTIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV30_20260616**CCID | Renouvellement de la Commission Communal des Impôts Directs**

M. Le Maire **EXPOSE** que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être composée de 6 titulaires et 6 suppléants, en plus du président.

Il informe également qu'un **appel à candidatures** a été lancé **du 8** a
seule, **deux candidature** a été reçue, ce qui est **insuffisant** pou
transmettre au **Directeur Départemental des Finances Publiques (DGFIP)**.

M. Le Maire rappelle que les membres de la CCID doivent être **inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux** de la commune et remplir les conditions légales d'éligibilité.

Il est précisé que la composition de cette liste pourra être ajustée si certaines personnes s'avèrent ne pas remplir lesdites conditions d'éligibilité.

M. Le Maire propose donc de **compléter la liste** comme suit :

- Intégrer les candidatures reçues,
- Ajouter des membres du Conseil municipal,

Cette solution permettrait d'atteindre le **nombre légal de 12 noms** et d'éviter une désignation d'office par le DGFIP.

PRESIDENT		Ludovic PROISY, Maire	
Fonction	NOM	PRENOM	
TITULAIRES			
Candidat	DELMER	Vincent	
Candidate	MARECAUX	Marion	
Administré	DUHEM	Guillaume	
Administrée	VENAULT	Claude	
Conseiller Municipal	CARPENTIER	Pascal	
Conseillère Municipale	DECARNIN	Charline	
SUPPLÉANTS			
1 ^{ère} Adjointe	DELEPLACE	Christelle	
4 ^{ème} Adjoint	MARTIN	Yves	
Conseiller Municipal	THIEFFRY	Patrick	
Conseiller Municipal	CORREIA DOS SANTOS	Jorge	
Conseillère Municipale	DEPRIECK	Séverine	
Conseillère Municipale	RIOU	Clémentine	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE PRENDRE acte de l'exposé de M. le Maire,
- D'APPROUVER la composition de la liste selon les modalités proposées, sous réserve de la vérification définitive de l'éligibilité des membres,
- DE CHARGER M. le Maire de transmettre cette liste au DGFIP.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- DE PRENDRE acte de l'exposé de M. le Maire,
- D'APPROUVER la composition de la liste selon les modalités de la délibération, la vérification définitive de l'éligibilité des membres,
- DE CHARGER M. le Maire de transmettre cette liste au DGFIP.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY